

S'inscrire en doctorat

Principe

Une thèse dure trois ans. La procédure d'inscription en doctorat comporte désormais une inscription pédagogique **et** administrative.

Veillez lire attentivement les informations ci-dessous selon le cas qui vous concerne.

Il est **obligatoire** de s'inscrire tous les ans en thèse sous peine de **radiation**.
(cf **arrêté de mai 2016 relatif à la formation doctorale**).

Cas d'une thèse en cotutelle : l'inscription en cotutelle internationale de thèse suppose que soit démontré l'intérêt scientifique du projet de recherche. Cet intérêt doit être motivé sérieusement par le doctorant et ses deux directeurs de thèse dans la demande de cotutelle. La procédure répond à des critères rigoureux (inscription simultanée dans 2 établissements, délais de séjours équilibrés entre les 2 établissements sur les 3 ans du doctorat entre autres) qu'il convient de respecter avant toute inscription.
[Consultez les détails](#).

Cas d'une thèse en codirection (dénommée « convention d'accueil ») : cette procédure permet à un doctorant d'effectuer un ou plusieurs courts séjours à sa convenance dans un établissement français ou étranger. Elle ne nécessite aucun dépôt de pièces, une seule inscription est requise mais la convention rédigée par l'établissement principal est signée par les 2 parties.

Procédure applicable

1er cas : il s'agit d'une 1ère inscription en doctorat

o Pour solliciter une inscription en doctorat, l'étudiant doit s'adresser à l'École Doctorale de Lyon 3 dont il dépend.

o L'étudiant doit se connecter au **SIGED** (Système d'Information et de Gestion des Ecoles Doctorales) à l'aide du login délivré par la plateforme SIGED suite à la demande de création de compte établi auprès de l'école doctorale. Le candidat renseigne en ligne le formulaire de candidature et l'imprime.

Il dépose à l'École Doctorale le formulaire signé par le directeur de thèse et le directeur de l'équipe de recherche accompagné de toutes les pièces justificatives.

o Le Directeur de l'École Doctorale examine le dossier et le transmet avec sa proposition au Vice-président chargé de la Recherche,

o Sur délégation du Président, le Vice-président chargé de la Recherche prend la décision favorable ou défavorable à l'inscription,

o Le service de la recherche retourne la dossier à l'École Doctorale, qui en transmet une copie au candidat. Le candidat admis à s'inscrire, se connecte au **portail Inscriptions de Lyon 3** pour effectuer son **inscription administrative** et régler les droits d'inscription. La validation définitive est soumise à la réception du paiement et des pièces demandées sur webinscription.univ-lyon3.fr/

2è cas : au delà de la 2è ou 3è inscription

o La demande de réinscription est soumise à l'autorisation du Président de l'établissement sur proposition du Directeur de l'École doctorale. Elle comporte le compte rendu du Comité de suivi individuel (CSI) ainsi que la
fiche bilan de formation doctorale.

3è cas : cas du transfert (départ ou arrivée)

L'étudiant s'adresse à l'École doctorale de Lyon 3.

Une application web à la disposition des doctorants : STEP (Signalement des Thèses en Préparation)

Dès l'inscription en thèse jusqu'à la soutenance, une application web est accessible sur authentification aux doctorants pour saisir, modifier et gérer tout événement particulier dans la vie de la thèse.

Remplissez le formulaire ci-après et déposez-le au service de la Recherche dûment signé, ce qui vous permettra d'obtenir votre identifiant et mot de passe. [Téléchargez le formulaire](#)

Connectez-vous ensuite au lien STEP : <http://step.theses.fr>

Droits d'inscription

[Consulter les droits d'inscription 2019-2020](#)

Guide du doctorant

[Consulter le guide 2018-2019](#)

Cotutelle internationale de thèse

[Consulter les informations](#)

Mise à jour : 28 juin 2019